



Pour contacter l'ANCV

ANCV

36, Boulevard Henri Bergson
95201 Sarcelles cedex

Téléphone : **09 69 32 06 16** (appel non surtaxé)

Internet : **www.ancv.com**

Pour consulter
le guide du Chèque-vacances

www.ancv.com

Plan d'épargne Chèque-Vacances 2023



Parce que les vacances c'est essentiel

■ **Le Plan d'épargne Chèque-Vacances : liberté et souplesse**
 Vous choisissez, suivant vos possibilités d'épargne, le montant et le nombre de prélèvements.

■ **Un coup de pouce à votre budget loisirs : une épargne valorisée**
 À la fin du plan, la CNRACL peut augmenter votre épargne sous certaines conditions.

■ **“Le Chèque-Vacances, une idée qui fait bouger”**

Un moyen de paiement simple et efficace

Il s'utilise comme de l'argent liquide*.

Un choix étendu de loisirs

En France métropolitaine et dans les Dom-Tom, plus de 200 000 professionnels du tourisme et des loisirs acceptent ce moyen de paiement :

- l'hébergement : hôtels, locations, campings, gîtes, villages et clubs de vacances...
- la restauration : de l'auberge traditionnelle à la restauration rapide en passant par les crêperies, brasseries, pizzerias...
- les voyages et les transports : agences de voyage, loisirs de la CNRACL, train, avion, bateau, péages autoroutiers...
- les loisirs des plus jeunes : colonies de vacances, parcs d'attractions...
- les sports : piscines, centres équestres ou nautiques, cours de ski, remontées mécaniques, locations et réparations de matériel de sport**...
- culture et découverte : cinémas, théâtres, concerts, festivals, opéras, monuments, musées, châteaux, planétariums, spectacles son et lumière, mais aussi certains ateliers artistiques et culturels.

Vous reconnaîtrez ces professionnels grâce au logo “Chèque-Vacances”.



Des réductions, des services gratuits

Certains professionnels vous accorderont des réductions si vous réglez en Chèque-Vacances (la SNCF, emplacement de camping...), d'autres vous feront bénéficier gracieusement de services supplémentaires (petits-déjeuners...).

Europe

Les Chèque-Vacances sont acceptés pour tout voyage à destination des pays membres de l'Union européenne.

* Hors transactions bancaires
 ** Seules les locations et réparations des matériels de sport sont payables en Chèque-Vacances, pas leur achat.

■ **ATTENTION : vous ne pouvez démarrer qu'un seul plan par an.**

■ **Votre dossier doit nous être parvenu 2 mois avant la date de démarrage souhaitée.**
 Dans le cas contraire, il fera l'objet d'un double prélèvement.

■ **Aide-mémoire**

Date d'envoi de mon dossier de demande :

Date d'envoi du mandat de prélèvement :

Date de démarrage de mon plan :

Montant total de mon plan :

Durée de mon épargne :

Montant du prélèvement mensuel :

Taux de participation de la CNRACL :

Pour la remise de mes chèques :

- mois de livraison :

- nombre de coupures de 10 € :

- nombre de coupures de 20 € :

Divers :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mon conseiller CNRACL : 05 56 11 38 28

■ **Un conseil**

Lorsque vous recevrez l'accusé de réception du démarrage de votre plan, comparez les éléments indiqués avec ceux que vous avez notés dans cet aide-mémoire ; et signalez-nous toute divergence.



■ **Pour tout renseignement sur le plan d'épargne Chèque-Vacances de la CNRACL, n'hésitez pas à nous contacter !**

Téléphone : 05 56 11 38 28
 Courriel : produits@caissedesdepots.fr
 Internet : www.cnrACL.retraites.fr